



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
1550 D'Estimauville Avenue
1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7
FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 62, local 112
Building 62, Room 112
Alouette
Québec
G0V1A0

Title - Sujet Azote liquide + réservoir(location)	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23125-180240/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 23125-180240	Date 2017-08-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-001-17181	
File No. - N° de dossier BAP-7-40086 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tremblay, Marial	Buyer Id - Id de l'acheteur ba1001
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4159)	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ressources naturelles Canada (RNCan) / Natural Resources Canada (NRCan) Centre de foresterie des Laurentides / Laurentian Forestry Centre 1055 rue du P.E.P.S. Québec (Québec) G1V 4C7	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

23125-180240/A

002

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

23125-180240

BAP-7-40086

Demande de renseignements - en période d'invitation - Clause n° 2.3

Afin d'assurer l'uniformité et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à tous les soumissionnaires qui auront reçu la demande de soumissions, sans que le nom de l'auteur des demandes de renseignements soit mentionné.

Voici d'autres questions que nous avons reçues jusqu'à maintenant :

Question 8 : Réf. : Annexe A, sections A.3.3 Période de transition

La période de transition pourrait-elle être prolongée en raison du temps nécessaire pour obtenir un réservoir de notre manufacturier?

Réponse 8 : Oui, le période de transition est changée de 30 à 90 jours civils après l'octroi du contrat. Pendant cette période de transition, l'approvisionnement d'azote liquide doit être assuré et surveillé par l'entrepreneur afin qu'il n'y ait pas de pénurie. Le système d'approvisionnement temporaire doit être efficace, par exemple, les tuyaux sous vide, pour éviter l'évaporation excessive d'azote qui mèneront à une augmentation de la consommation et des coûts.

Question 9 : Réf. : Annexe A, section A.6 et Annexe B, section B.1, article no 5

Selon la consommation annuelle estimée de 45,000 litres, il pourrait être avantageux d'utiliser un réservoir d'une capacité supérieure permettant une réduction du nombre de livraisons nécessaire (réduction des pertes dues au remplissage); accepteriez-vous un réservoir plus grand?

Réponse 9 : Non, nous ne voulons pas avoir plus d'azote liquide sur le site que nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité. Aussi, avec chaque livraison le technicien de l'entrepreneur doit faire une inspection du réservoir; si nous avons moins de livraisons, nous aurons moins d'inspections. Le réservoir de 900 gallons que nous avons présentement est suffisant pour nos opérations. Si le réservoir est plus grand, la quantité d'azote qui s'évapore est également plus grande; l'évaporation est un pourcentage de la capacité du réservoir. Et finalement, le réservoir est situé en avant de notre édifice au bord de l'autoroute Robert Bourassa et pour des raisons d'espaces disponibles et d'esthétiques, nous ne voulons pas avoir un réservoir plus grand que nécessaire.

Question 10 : Réf. : Annexe B, section B.1, article no 1 Frais de transition

Pourquoi avez-vous indiqué 7 jours comme quantité à l'article no 1 puisque la période de transition peut varier d'une compagnie à une autre dépendamment qui obtiendra le contrat?

Réponse 10 : Nous changeons la quantité estimative et l'unité de l'article no « 1 Frais de transition » comme suit :

➤ **Biffer :**

			a	b		
Art.	Description	Période	Quantité estimative	Unité	Prix ferme	Prix total a x b
1	Frais de transition ¹	au début du contrat	7	jour	\$	\$

➤ **Insérer :**

			a	b		
Art.	Description	Période	Quantité estimative	Unité	Prix ferme	Prix total a x b
1	Frais de transition ¹	au début du contrat	1	Lot*	\$	\$

*La période de transition peut durer de quelques jours à quatre-vingt-dix jours civils après l'octroi du contrat dépendamment de la compagnie qui obtiendra le contrat. Peu importe la durée de transition, les soumissionnaires doivent indiquer un prix de lot ferme pour les frais de transition pour toute sa durée mais excluant le coût de l'azote qui sera payé en plus selon le prix unitaire ferme par litre de l'article no « 5 Azote liquide » de la section B.1 de l'annexe B.

Toutes les autres conditions de la Demande de proposition demeurent inchangées.